ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C___N 474
2

Monsieur Joubert payera à Mad.

Gn. Cotte Lxm. De La Guette sur son memoire
quittancé, la somme de six cent
quatre vingt dix neuf livres pour
l'impression du second memoire
contre les freres de la Charité.
a Versailles le 20 novembre 1758

Lamartinière

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

carton 4
n° 15 (3)